

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU 10 JUILLET 2020

Convocation : 2 juillet 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, le 10 juillet, à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire de Guainville.

Présents : N. Velin, A. Lai Cheong, A. Delencre, F. Carle, C. Guihaire, L. Ferrandin, M. Racine, Ph. Glanard, A. Caye Courtois, J. Colas, M. Volza, Ph. Gaillard.

Absents excusés : D. Meuleau (pouvoir à F. Carle) R. Fringard (pouvoir à L. Ferrandin) J. Posnic (pouvoir à N. Velin)

Secrétaire de séance : C. Guihaire

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLEANTS POUR LES SÉNATORIALES 2020

Sont élus à la majorité des voix :

Mme Nathalie VELIN : Déléguée

Mme Carole GUIHAIRE : Déléguée

M. Philippe GLANARD : Délégué

M. Franck CARLE : Suppléant

Mme Amandine CAYE COURTOIS : Suppléante

Mme Anaïs LAÏ CHEONG : Suppléante

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Convocation : 3 juillet 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, le 10 juillet, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire de Guainville.

Présents : N. Velin, A. Lai Cheong, A. Delencre, F. Carle, C. Guihaire, L. Ferrandin, M. Racine, Ph. Glanard, A. Caye Courtois, J. Colas, M. Volza, Ph. Gaillard.

Absents excusés : D. Meuleau (pouvoir à F. Carle) R. Fringard (pouvoir à L. Ferrandin) J. Posnic (pouvoir à Ph. Glanard)

Secrétaire de séance : C. Guihaire

Le procès-verbal du 17 juin est approuvé à l'unanimité des présents. MM Fringard et Posnic ne peuvent le signer du fait de leur absence à ce conseil.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019

Après avoir pris connaissance des différents comptes de gestion pour l'exercice 2019, établis par le Trésorier de Dreux Agglomération, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DE RESULTATS

Le Conseil Municipal, hors la présence de Mme Velin qui a quitté la salle, et après exposition des faits par Mme Lai Cheong, élue présidente provisoire :

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2019 qui présente les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2019 :

Dépenses de fonctionnement383.596,64 €
Recettes de fonctionnement501.640,30 €
Résultat exercice 2019118.043,66 €

Dépenses d'investissement 129.838,84 €
Recettes d'investissement 132.101,76 €
Résultat exercice 2019 2262.92 €

	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Reprise CCAS	Résultat de clôture 2019
Investissement	- 74 964.44 €		2262.92 €		- 72 701.52 €
Fonctionnement	765 146.84 €	87 155.49 €	118 043.66 €	1832.06€	797 867.07 €

Restes à réaliser 2019 :
Dépenses : 138 137.05 €
Recettes 31 253.04 €

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 à l'unanimité des présents.

Compte tenu de ces résultats, le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit les résultats :

Section d'investissement :

au compte R1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) 179 585.53 €
au compte D001 (résultat d'investissement reporté) la somme de 72 701.52 €

Section de fonctionnement :

au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)..... 618 281.54 €

BUDGET PRIMITIF

- dépenses et recettes de fonctionnement : 1 065 260.54 €
- dépenses et recettes d'investissement : 792 781.31 €
Le budget primitif est adopté à l'unanimité des présents.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Une modification de la délibération 2020/35 du 17 juin 2020 est nécessaire pour être en conformité avec les directives du Code Général des Impôts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose de désigner pour la commission communale des impôts directs :

Type	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Hors commune	SCHLUMBERGER Gregoire	CHAMBAT Francis
Propriétaire Bois	BOUCHERY Eric	BOUCHERY Georges
TH	LEDEVIN Stéphane	PINAULT Josette

TH	ZACK Sandra	COURTOIS Philippe
TH	VARIN Nadège	BOISSET Michel
TFB	BODIN Sonia	ARMENGOD Emile
TFB	DORISE Didier	SCRIBOT Philippe
TFB	GUEGUIN Bruno	FRIESTEDT Bernard
TFNB	LE BLOND Jérôme	GLANARD Philippe
TFNB	LAPORTE Gilbert	BOULLAND Patrice
TFNB	GEGU Pierre	BERGIN Edith
CFE	BARATHON Bruno	LOUIDAY David

ETUDE DE DEVIS

-Trappe de capture pour animaux errants :

A l'unanimité, le Conseil municipal choisit de retenir la proposition de la société VERTDIS pour l'acquisition d'une trappe de capture pour chats errants, dans le cadre de la création d'une fourrière communale pour un montant de 52.42 € HT

-Épingles de sécurité – Bornes incendie Vieux Château :

A l'unanimité, le Conseil municipal choisit de retenir la proposition de la société DIRECT SIGNALETIQUE pour l'acquisition et la mise en place de deux épingles de sécurité pour la borne incendie située rue du Vieux Château pour un montant de 244 € HT et 50 € de livraison.

-Radar pédagogique :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'abandonner le projet d'installation du radar pédagogique initié par délibération 2019/51 du 5 décembre 2019. Il décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société ELANCITÉ pour une reprise à valeur à 50% de l'équipement soit 1617.25 € HT.

-Signalisation rue du Bourg :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de la société ESVIA LE MANS pour la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale au croisement de la RD 301/3 et de la RD 115/2 pour un montant de 1154.64 € HT.

-Remplacement vitrage salle des fêtes :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accepter la proposition de la société FENÊTRES SUR COUR pour le remplacement d'une vitre endommagée de la salle des fêtes, pour un montant de 388.33 € HT.

-Noue d'infiltration – Zone Artisanale du Bois de la Motte :

A l'unanimité, le Conseil municipal choisit de retenir la proposition de la société de M. Wilfried FERRANDIN pour l'acquisition et la mise en place d'une noue d'infiltration sur la Zone Artisanale du Bois de la Motte, pour un montant de 6600 € HT.

-Enherbement cimetière :

M. Gaillard ne prend pas part au vote, sorti momentanément de la salle.

A l'unanimité, le Conseil municipal choisit de retenir la proposition de la société CAAHMRO pour l'enherbement du cimetière de la commune, pour un montant de base de 170.70 € HT, comprenant deux sacs de gazon spécifique. La pose sera assurée par l'agent communal.

Le conseil municipal décide de reporter à date ultérieure le choix d'un prestataire concernant l'acquisition et la pose de rehausse pour la fosse septique des logements sociaux.

DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE

M. Gaillard ne prend pas part au vote, sorti momentanément de la salle.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à la délibération 2020/34 du 17 juin 2020, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de donner également délégation au maire dans les domaines suivants :

- tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,
- création et modifications des régies comptables nécessaires au fonctionnement de services municipaux.

RETROCESSION DE VOIRIE

Le Conseil municipal demande à renégocier les termes de la convention proposée par les services du Conseil Départemental concernant les rétrocessions de voirie départementale en voirie communale. Le vote est donc reporté à date ultérieure.

CONSEIL ENERGETIQUE ENERGIE EURE ET LOIR

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition d'Energie Eure et Loir pour une prestation de conseil énergétique afin d'optimiser les dépenses d'énergie des bâtiments communaux.

INFORMATIONS DIVERSES

-Courriel de M. Cusset, conseiller municipal au Mesnil Simon, concernant un prestataire de ramassage des encombrants métalliques qui propose d'effectuer gratuitement une tournée sur la commune. Les coordonnées seront communiquées à tout administré qui en ferait la demande.

-Mme Delencre et Mme Caye-Courtois ont été désignées référentes pour recevoir les alertes ORSEC à relayer auprès des élus et habitants.

-Une réunion « Digital Seniors » proposée par le Lycée Bridet d'Anet sera organisée à la salle polyvalente Daniel Bergin le jeudi 27 août à 10h pour proposer gratuitement aux plus de 60 ans une initiation à l'informatique.

TOUR DE TABLE

-Mme Velin revient sur le Conseil communautaire qui s'est tenu la veille à au parc des expositions de Dreux. M. Sourisseau, élu de Saint Lubin des Joncherets, a été élu Président de l'Agglomération du Pays de Dreux. Ont été également élus 15 Vice-présidents, essentiellement issus de l'agglomération drouaise. Une nouvelle réunion sera organisée le 25 juillet prochain pour attribuer les délégations aux élus concernés.

Elle explique ensuite vouloir mettre en place un système « PTI » pour l'agent communal souvent amené à travailler isolé, afin de pouvoir réagir rapidement en cas d'urgence vitale.

-Mme Guihaire demande si la cage commandée pour la fourrière communale a été réceptionnée. Une relance sera effectuée en ce sens.

-M. Glanard revient sur son souhait de faire déplacer le défibrillateur de la salle des fêtes pour le rendre plus facilement disponible en cas d'urgence. Le conseil municipal souhaite faire bénéficier aux élus d'une initiation aux gestes de premiers secours ; les modalités sont en cours de réflexion.

-Mme Delencre fait un appel aux volontaires pour l'installation des stands des festivités du 14 juillet.

-M. Volza indique que plusieurs habitants de la Bâte ont été incommodés par les fortes odeurs d'épandage effectués par les agriculteurs. Ces désagréments devraient s'estomper prochainement.

-M. Gaillard indique qu'une habitante a aperçu des campeurs autour de la chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle. Des vérifications seront effectuées pour éviter toute dégradation éventuelle. Il ajoute que des travaux vont commencer à la ferme appartenant anciennement à Mme Dubois, située rue des Lavois, afin de démolir et consolider les murs qui menacent de s'effondrer sur la voie publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

